

GENTOT

Histoire de la famille GENTOT Rochefort sur Loire, Angers

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 25.02.2013 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés* [histoire du Haut-Anjou](#)

Arbre généalogique descendant interactif

légende :	1
Histoire	1
Richard Gentot x /1601 Catherine Jourdin.....	2
Actes et signatures de Richard Gentot	3
René Gentot x/1632 Nicolle Gautine.....	4
Genevieve Gentot x1619 Charles Loyseau.....	5
Richard Gentot x1632 Françoise Borré.....	6
Françoise Gentot 1x J. Binet 2x G.Belot	8
Guillaume Belot 1x R. Lescouvette 2x F. Alligot	9
Marie Belot x1720 Julien Jallot.....	9
François Jallot x1759 Jeanne-Françoise Lemonnier.....	9
François-Marie Jallot x1783 René-Perrine Jallot	9
Marie-Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot	9
Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot.....	9
Aimée Guillot x Charles Audineau	9
Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard.....	9
Michel Gentot	9
non rattachés à ce jour	11
Charles Borré.....	11

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication importante
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

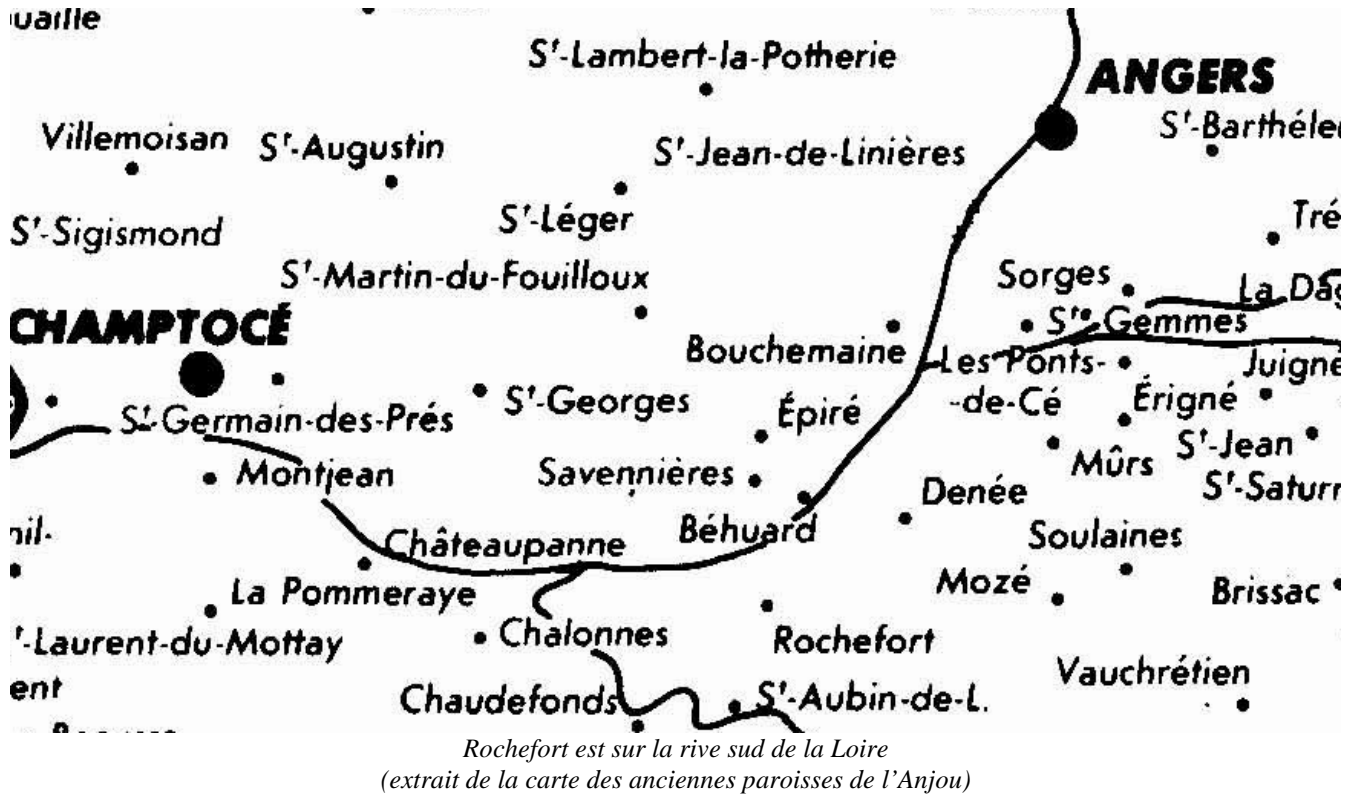
Histoire

Le patronyme Gentot est rare en Anjou au 17^e siècle, et aujourd'hui.

Il existe cependant depuis tout ce temps sous cette forme GENTOT, encore porté par Michel GENTOT, le président de la CNIL en France.

Le dictionnaire étymologique de M.R. Porlet (Paris 1991) donne à tous les dérivés de GENT, le sens de gentil, joli, aimable.

Les mariages de Rochefort ne commencent qu'en 1615 et aucun Gentot avant Richard. Il y en a 3 séries différentes sur la bobine et c'est la 3^e série AD49-5Mi793 et 794 B 1594-1631). Pas de sépulture avant 1670.



Richard Gentot x /1601 Catherine Jourdin

Cette génération est une **hypothèse** car René, Jehanne, Nicolas et Richard sont proches parents par les parrainages, sans que je sois sûre qu'ils sont frères et sœur

En 1613 Richard Gentot N^{re} a refusé de remettre à Julien Courtilier et Pierre Godard les papiers que René Ribault lui a remis pour eux, et se voit dresser procès verbal (AD49-E4308 Leteulle N^{re} Rochefort sur Loire). Ce René Ribault pourrait être parent de Jacques Ribault S^r de l'Isle, M^d à Angers en 1642, natif de Rochefort -sur-Loire, fils de Maurice et Catherine Doulneau. Il se marie à Angers en 1671 et donne une descendance Ribaut de Laugardière qui vote avec la noblesse en 1789 (cf B. Mayaud, in Bull. CGO n°30)

Le 26.5.1601 fut baptisé René fils de et Catherine Gourdin ses père et mère parain chascuns de honnes personnes ... greffier de court de Pierre et Bertran Chasteau fils de Gabriel Chasteau, S^r de l'Hermitage, et maraine Marye Gourdin sœur de ladite Catherine Gourdin »

« Le dimanche 11.5.1603 fut baptisée Geneviesve fille de Richard Gentot et de Catherine Jourdin, parain honorable homme Mathurin Lambert (s) et maraine Marguerite Forgeroux femme de Me Leonard Poustière »

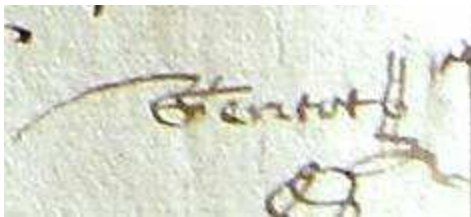
Le 2.4.1607 chez Le Teule notaire à Rochefort, Ysabeau Brisset veuve de François Marchais D^t au bourg de Rochefort, donne procuration à Yves Marchais son fils pour la représenter en un procès contre Richard Gentot au sujet de bois qu'il prétend qu'elle lui a pris alors qu'il lui appartient (AD49)

Richard GENTOT x avant 1601 Catherine GOURDIN

1-René GENTOT Rochefort sur Loire 26.5.1601 x Rochefort sur Loire 25.2.1631 Nicolle GAUTINE Dont postérité suivra

- 2-Geneviève GENTOT Rochefort sur Loire 11.5.1603 Filleule de honorable homme Mathurin Lambert (s) et de Marguerite Forgeroux femme de Me Leonard Poustière x Rochefort-sur-Loire 1619 Charles **LOYSEAU** Sergent royal
- 3-Richard GENTOT †/2.1661 x Rochefort-sur-Loire 7.9.1632 Françoise BORRÉ Dont postérité suivra
- 4-Nicolas GENTOT Non marié en 1636
- 5-Françoise GENTOT Rochefort 10.4.1615 †idem 12.6.1616 Filleule de honnteste homme Artur Fouzil (s) et de Françoise Marais. Elle est inhumée sans prénom « la fille de Richard Gentot », mais je présume que c'est elle
- 6-Jeanne GENTOT Mariage en présence de Richard Gentot x Rochefort-sur-Loire 8.1.1635 Louys **BAILLIF** Chalonnnes ^{StMaurille}
- 6-Michel GENTOT le brodeur, dont monographie suivra
- 7-Jeanne GENTOT L'acte de mariage la donne « fille de Richard, présent Me Charles Loiseau sergent royal, Michel Gentot Me brodeur » x Rochefort 25.2.1631 Pierre **LEMONNIER** Pont-de-Cé ^{StMaurille}

Actes et signatures de Richard Gentot



20 novembre 1618, Richard Gentot, sergent royal (cette signature est identique à celle de l'époux de Françoise Borré, et plaide pour un seul et même homme ayant épousé Catherine Jourdin puis en 1632 Françoise Borré)

« Le 20 novembre 1618¹, fut présent estably et deument soubzmis François Trottier drappier drappant demeurant en la paroisse de Marigné tant en son privé nom que comme mari de Marguerite Jallier sa femme par procuration passée par Heullin notaire soubz la cour de St Laurent des Mortiers le 6 dernier ... lequel esdits noms et chacun d'eux seul et pour le tout sans division de personne ni de biens ses hoirs etc confesse avoir ceddé et transporté et par ces présentes cède et transporte et promet garantir à Me Richard Gentot sergent royal demeurant à Rochefort à ce présent et acceptant la somme de 4 livres de rente foncière à luy due chacun an au terme de St Sébastien par Scipion Audet marchand demeurant à Chaudfonds sur et à cause et pour raison de certains héritages situés audit Rochefort que luy et sadite femme luy ont baillé à ladite rente par contrat passé par Pasier ? notaire à Rochefort et arrérages de ladite rente qu'il assure luy estre deubz de 4 ou 5 livres pour le moings - pour par ledit Gentot s'en faire payer et continuer à l'advenir ladite rente jusqu'à l'admortissement comme bon lui semblera et en recepvoir les deniers au nom dudit cédant esdits noms ... est faite la présente cession pour la somme de 80 livres tz sur quoy ledit ceddant recongaist avoir receu dudit Gentot tant ce jour d'huy qu'auparavant la somme de 30 livres tz dont il se contente et l'en quite, - et les 50 livres de surplus ledit Gentot promet et s'oblige les payer et bailler en l'acquit de nous au sieur de la Prudhomme Buscher advocat au siège présidial de ceste ville ayant les droits de la dame abesse du Ronceay dame du fief et seigneurie de ... pour les ventes de l'acquisition de la maison et jardin acquises par deffunte Sainte Aveline mère de ladite Jalliet de Jean Besnier S^r de Aigreslieze, ... - fait à notre tablier présents Nicolas Chardonnet et Thomas Camus clerics demeurant à Angers »

Mais la vente ci-dessus a posé problème et il doit porter plainte, et il obtient dédommagement par transaction :« Le lundi 16 mars 1620² après midy, furent présents et personnellement establys Me Joseph de La Fuye demeurent en ceste ville paroisse saint Maurille au nom et comme **soy faisant fort de Richard Gentot** auquel il a promis faire ratiffier et avoir agréable ces présentes au pied d'icelles dedans 15 jours prochainement venant, iceluy Gentot ayant droit par contrat d'acqueste par luy fait de Jehan Taupin et Renée Trottier sa femme des choses cy après, passé par devant Chetier notaire soubz de la cour de Rochefort le 4 mai 1612 d'une part - et noble homme Pierre de Meguion sieur de la Houssaye demeurant en ceste ville paroisse saint Pierre et Guillaume Bidault sieur du Chiron advocat au siège présidial de La Flèche mary de Louise de Meguion, lesdits de Meguyon enfants et héritiers de deffunts François de Meguyon et Geneviefve Davoust d'autre part - lesquels du procès pendant au siège présidial de ceste ville entre ledit Gentot

¹ AD49-5^E6 devant Louis Coueffé notaire royal Angers

² AD49-5E8 devant René Serezin notaire royal à Angers,

demandeur pour raison de la moitié d'une maison et jardin située au bourg de St Aubin de Luygné par luy acquise desdits Taupin et Trottier sa femme par ledit contrat cy dessus datté fruits et jouissances d'icelle ont recogneu et confessé avoir par l'advis de leurs conseils et amis fait l'accord et transaction qui s'ensuit - c'est à savoir que ledit de La Fuye audit nom s'est désisté délaissé et départy et par ces présentes se désiste délaissé et départ de ladite demande, renoncé et renonce à jamais troubler et empescher ledit Blouyn acquéreur desdites choses dudit sieur de la Houssaye en la possession seigneurie et jouissance d'icelles en aucune sorte et manière que ce soit moyennant la somme de 170 livres tz à laquelle les partyes ont composé et accordé tant pour lesdites choses jouissance d'icelles que frais et despens dudit procès compris 8 livres à laquelle ils ont aussi composé pour les ventes du contrat d'acquest fait par deffunt Vincent Perrault en tant et pour tant que lesdites choses relèvent du fief et seigneurie de la Cour de Pierre dépendant de l'abbaye du Ronceray de ceste ville dont ledit de La Fuye a assuré ledit Gentot avoir le droit desdits ventes de Bertran Ogeron qui les avoit de Sciption Brouillet fermier de ladite seigneurie par cession passée devant Hille notaire de ladite cour le 2 septembre 1608 - sur laquelle somme de 170 livres ledit de la Houssaye a présentement païé audit de la Fuye audit nom la somme de 85 livres qui icelle somme a eue prise et receue en présence et au veue de nous en espèces de pièces de 16 sols et autre monnoye au prix et poids de l'ordonnance dont il s'est tenu à contente et en aqité lesdits de Meguyon et Bidault et le surplus montant pareille somme de 85 livres iceux de Meguyon et Bidault et chacun d'eux seul et pour le tout ont promis les payer et bailler audit Gentot en ceste ville maison de nous notaire dedans 4 mois prochainement venant - et au moyen de ce tout procès et différend d'entre les partyes demeurants nuls et assoupis sans autres despens dommages ne intérêts de part et d'autre à la charge desdits de Meguyon et Bidault d'acquiter ledit Gentot vers ledit Blouin desdits despens qu'il pourroit prétendre en ladite instance - de laquelle promesse et obligation cy dessus pour les 85 livres ledit Bidault a promis acquiter ledit de Meguyon de ladite somme à peine de toutes pertes despens dommages et intérêts le tout sans préjudice du recours despens dommages et intérêts desdits de Meguyon et Bidault ainsi qu'ils verront estre à faire - et en payant rendra ledit Gentot audit Bidault de Meguyon ou l'un d'eux toutes et chacunes les pièces qu'il a concernant ledit procès et ledit contrat d'acquest et cession desdites ventes - ce qui a esté accepté et stipulé par lesdites partyes, à laquelle transaction et tout ce que dessus tenir etc et à payer etc et aux dommages etc obligent lesdites partyes respectivement et mesmes lesdits de Meguyon et Bidault chacun d'eux seul et pour le tout sans division etc renonçant etc au bénéfice de division discussion et d'ordre etc foy jugement et condamnation etc - fait et passé audit Angers à notre table présents Me Cristofle Quettin sieur de la Fosse advocat Nicolas Jabob et René Loyseau praticiens demeurant Angers tesmoings »

René Gentot x/1632 Nicolle Gautine

L'acte du 25.2.1631 à Rochefort sur Loire dit seulement « René Gentot et Catherinne Gaunne de Rablay ont eu certificat », et immédiatement suit le mariage de Pierre Lemonnier avec Jeanne Gentot, en présence de Richard Gentot père de l'épousée, de M^e Michel Gentot M^e brodeur, et Charles Loiseau sergent royal, et leurs signatures

René Gentot est dit « tanneur » sur le b de sa fille Jehanne le 16.11.1632.

Il est proche parent de Richard parrain de sa fille, **donc je le suppose frère de Richard**

Je suppose également que c'est le même René Gentot qui épouse en 1639 Marie Marquis (ce mariage est aussi sans filiation), puisque il n'a plus d'enfants du 1^{er} lit depuis 1636 après 1639

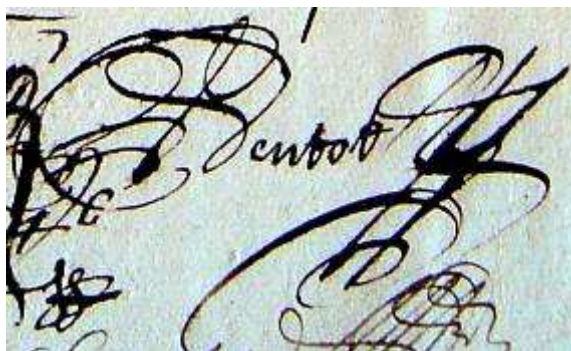
Le 28 avril 1646³ accord entre René Gentot M^d à Angers S^t Pierre et Jehan Richard M^d à Rochefort. Ce dernier cesse les poursuites contre Gentot, qui l'a blessé au visage le 26 de ce mois au cours d'une rixe en la maison de Jehan Housset Me vinaigrier, moyennant quoi ledit Gentot paye le chirurgien.

« Le 25 juin 1650⁴ h.h. René Gentot marchand demeurant à Angers St Pierre, loue pour 22 L/an en deux termes, pour 3 ans à Mathurin Tourne Me carreleur savetier D^t à Angers la Trinité, 2 chmabres de maison à

³ AD49-5E6 devant René Garnier notaire royal à Angers

⁴ AD49-5E6 devant René Garnier notaire royal à Angers

cheminée et 2 greniers dessus situé en un logis appartenant audit Gentot situé rue de la Tannerie à Angers, ou demeure Gilles Mahé. »



René Gentot, Angers 1646

René GENTOT x1 Rochefort sur Loire 25.2.1631 Nicolle GAUTINE x2 Rochefort sur Loire 10.8.1639 Marie MARQUIS La Pommeraye

1-Jehanne GENTOT Rochefort-sur-Loire 16.11.1632 Filleule de Richard Gentot (s comme l'époux de François Borré) et de Jehanne Gentot

2-Richard GENTOT Rochefort-sur-Loire 28.5.1636 Filleul de Nicolas Gentot fils de M^e (registre mangé par les souris) et de Geneviève Gentot femme de Charles Loyseau **sergent royal**

Genevieve Gentot x1619 Charles Loyseau

Sergent royal

Le contrat de mariage est passé à Angers chez Guillot notaire royal, il exclut toute communauté de biens, et le futur nourrira la future avec les revenus du petit bien de 200 livres qu'elle apporte en dot : « Le 30 mai 1619⁵ après midy, furent présents en personne soubzmis et obligés honneste homme Charles Loyseau sergent royal en Anjou demeurant au bourg de Rochefort d'une part, - et honneste homme Richard Gentot aussi sergent royal et notaire demeurant audit Rochefort et honneste fille Gentot fille dudit Richard et de Catherine Gourdin sa femme d'autre part - sur le traité et accord du futur mariage d'entre ledit Loyseau et ladite Geneviève Gantot et auparavant aucune bénédiction matrimoniale ont de leur bon gré fait et accordé entre eux les accords pactions et conventions mationales qui ensuivent - c'est à savoir que ledit Gentot père a donné à sadite fille en advancement de droits successifs patrimoniaux et matrimoniaux et promet donner auxdits futurs conjoints dedans le jour des espousailles **la somme de 200 livres en argent**, quelle somme ledit Loyseau est tenu employer en acquets pour et au nom et profit de ladite future épouse qui demeureront de nature de propres immeubles et à défaut de ce faire en a dès à présent assise et assied récompense sur ses biens immeubles desquels y demeure la présente assiette et hypothèque obligée - comme aussi tous droits successifs mobiliers et immobiliers qui pourroient cy après ehoir et advenir à ladite future épouse tant de successions de sesdits père et mère que de ses ayeulx et autres luy demeureront et demeurent entièrement propres le tout de nature immobilière à elle et ses hoirs - que **aucune communauté de biens ne s'acquerera d'entre lesdits** futurs conjoints quoiqu'ils puissent faire par an et jour ou autre nonobstant quelque coutume à quoi ils dérogent - **et pour toute contribution à quoi ladite future épouse pourroit estre subjecte aux frais et charges de leur mesnage pour sa nourriture logement et entretenement d'elle et de leur famille aura et prendra ledit Loyseau les jouissances fruits et revenus des biens de ladite future épouse**, sans estre par elle contribuable en plus avant - et à ledit Loyseau en faveur dudit mariage donné délaissé et transporté donne et transporte dès maintenant et à présent à l'advenir perpétuellement par donation entre vifs à ladite Geneviève Gentot ung jardin clos de muraille contenant 3 boisselées ou environ avec ung placistre et ayreau au devant dudit jardin et en dépendant et dans lequel placistre y a une fosse le tout situé audit bourg de Rochfort au lieu appelé la Fraische joignant d'ung costé le jardin de René Gallard d'autre costé le jardin de René Gannes ainsi que lesdites choses se

⁵ AD19-5^E5 devant Guillaume Guillot notaire royal à Angers

poursuivent et comportent et que ledit Loyseau les a cy devant acquise de la damoiselle présidente La Guette sans rien en réserver pour en jouir et disposer par ladite future espouse des maintenant et à présent en pleine propriété et à perpétuité elle ses hoirs ainsi que bon luy semblera à la charge des cens rentes et debvoirs - et encore luy donne en mesme considération la moitié des meubles ustenciles de mesurage et bestiaux appartenant audit Loyseau ... et s'en est dévestu et désaisi vest et désaisit au profit de ladite future épouse - en faveur de quoi ledit futur et ladite Geneviève Gentot sous l'autorité advis et consentement de sondit père et autres leurs parents et amis se sont réciproquement et mutuellement promis et promettent mariage l'ung à l'autre et le sollemniser en face de ste église catholique apostolique et romaine toutefois et quantes que l'un en requérera l'autre cessant tout légitime empeschement ... fait et passé audit Angers maison de **Benoit Bourgneuf Me cordonnier où estoit demeurante ladite future espouse en présence dudit Bourgneuf** et Morice Letessier menuisier demeurant au lieu de la Couilleurdière paroisse d'Andart tesmoins - ladite future espouse et ledit Letessier ont dit ne savoir signer »

Le 21.11.1653⁶, Geneviève Gentot, veuve de Charles Loiseau, Me Jean Pineau N^{re} de la baronnie de Rochefort, D^t à StAubin de Luigné, se faisant fort de Anne Loiseau fille de ladite Gentot et femme dudit Pineau, vendent pour 600 L à René Moreau N^{re} à Angers le lieu des Carois à Chanzeaux proche la métairie de la Pasquerye appartenant audit Moreau

Geneviève GENTOT † 1653/ x Rochefort-sur-Loire 1619 Charles **LOYSEAU** †/1653

1-Geneviève LOYSEAU †Rochefort 13.1.1623 Filleule de Me Richard Gentot (s) et de Geneviève Lambert épouse de honorable homme Charles Viton S^r du Vigneau

2-René LOYSEAU †Rochefort 14.1.1627 Filleul de honorable personnes René Gannes apothicaire (s) et de Perrine Laguette femme de René Gareau

3-Anne LOYSEAU x Jean **PINEAU** N^{re} de la baronnie de Rochefort D^t à St Aubin de Luigné

Richard Gentot x1632 Françoise Borré

Le mariage à Rochefort est peu filiatif : « honorables personnes Richard Gentot et Françoise Borré tous deux de cette paroisse on esté espousés en l'église de Rochefort par moi curé dudit Rochefort présents honorables personnes Charles Borré père de l'épouse soussigné (*signé*) : *Gentot, Borré (Charles le beau-père), Baudon, Delafosse, Borré* » cf ci-contre

Ils ont au moins 3 enfants, puis plus rien de 1636 à fin 1644 date à laquelle je me suis arrêtée.

Ils sont décédés au mariage de leur fille Françoise le 26.2.1661, et il est qualifié de « honorable homme M^e »

The image shows a close-up of a document with several handwritten signatures and names in dark ink on a light-colored, possibly parchment or paper, background. The names are written in a cursive, historical script. Visible names include 'Gentot' at the top right, 'Baudon' in the middle right, 'Delafosse' on the left, and 'Borré' at the bottom. There are also some illegible scribbles and other markings.

⁶ AD49-5E36 devant Buscher notaire Angers

Richard GENTOT †/2.1661 x Rochefort-sur-Loire 7.9.1632 Françoise BORRÉ †/2.1661
1-Françoise GENTOT † Rochefort-sur-Loire 29.7.1633 Filleule de h.h. Claude Mongint et de h. f. Jehanne Gentot
2-Richard GENTOT † Rochefort-sur-Loire 8.6.1634 Fil leul de Charles Loyseau **sergent royal** et de h.f. Cousin
(s) veuve de Mathurin Trouillet
3-Françoise GENTOT † Rochefort-sur-Loire 9.8.1636 † 1697/ Filleule de h.h. Louis Baillif (s) et de Renée Jubin
(s) épouse de Abraham Delaneau x1 Angers ^{LaTrinité} 26.2.1661 Jean **BINET S^r** de la Giraudrie x2 Angers
^{LaTrinité} 15.5.1664 Guillaume **BELOT** Dont postérité suivra

Richard Gentot est sous fermier de la seigneurie de la Possonnière, et on retrouve des reçus écrits de sa main et portant sa signature, dans le fonds de la famille Pouriatz qui possédait des vignes à Savennières. Son premier reçu date de 1631, le dernier de 1636.

« Je soussigné Richard Gentot sous fermier des cens rentes et ventes de la seigneurie de la Possonnière et fief qui en dépendent ai reçu de hble h. Me Jehan Pouria S^r de la Hanochaye la somme de 14 L qui est pour 2 ans d'arrérages finis au fort des vendanges dernières de 22 s 6 d et 2 contrats de vin de vinage que ledit Pouria doit chacun an à ladite seigneurie sur certaines vignes et terres à lui appartenant en la paroisse de Savennières, dont je le quitte sans préjudice d'autre et plus grand devoir et cédé aux droits pour son remboursement avec ses fraicheurs ainsi qu'il verra, fait le 27.11.1631 » *signé R. Gentot*

Le soussigné Richard Gentot Souffilant
 de son Auctorité et d'autre de la Seigneurie
 de la paroisse de fief qui est d'assise
 de Mathieu de M^{re} Honorables J^{rs} M^{rs}
 J^{rs} pourra sur la Gaucherie de
 S^{rs} de quatorze livres qui est d'assise
 d'un arpent finis au fief de S^{rs}
 d'assise de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs}
 d'une part de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs}
 que les deux parties ont fait
 sur l'assise de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs}
 de la paroisse de S^{rs} de S^{rs}
 quitter sans préjudice d'autre de plus grand
 d'assise de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs}
 de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs}
 de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs}
 de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs} de S^{rs}

Françoise Gentot 1x J. Binet 2x G. Belot

Françoise Gentot épouse en 1ères noces Jean Binet S^r de la Giraudrie : « Angers la Trinité, le 26.2.1661, ont esté admis à la bénédiction nuptiale honorable homme Jean Binet S^r de la Giraudrie, fils de deffunt honorable homme Mathieu Binet vivant S^r de la Houssaye d'une part, et Françoise Gentot fille de deffunt honorable homme Me Richard Gentot et deffunte Françoise Boré, tous de cette paroisse, après les fiances et publications des trois bans sans opposition de ce enquis, en présence de M^e Mathieu Binet S^r de la Houssaye *[sans doute frère de Jean]*, n.h. René Aubin S^r de la Bouchetière avocat à Angers St Maurille, Jacques Binet M^d ciergier D^t à St Maurice, Bernard Talendeau S^r du Pin D^t à Angers LaTrinité ». [Voir l'acte](#)
 Elle sait alors mal écrire son prénom et met un A à Gentot.

Elle signera mieux lors de son 2^e mariage « Angers la Trinité, le 15.5.1674 ont estez admis à la bénédiction nuptiale Me Guillaume Belot S^r de la Coconnerie fils d'honorable homme Guillaume Belot S^r de la Piquelière et de Anne Deniau ses père et mère d'une part, et honorable femme Françoise Gentot veufve d'honorable homme Jean Binet vivant de S^r de la Giraudrie d'autre part, après les fiances faittes et les publications d'un ban sans opposition, les deux autres avec dispence de Mgr d'Angers en date du 14 de ce mois, signé Lanier grand vicaire en l'absence de mondit seigneur, en présence de vénérable et discret Me

Jean Belot prêtre D^t à Pouané, de Mathieu Chevalier, d'honorable femme Marie Coutin veuve d'honorable homme Pierre Baudon » [Voir l'acte](#)

Guillaume Belot est « **receveur du censif de l'Hôtel-Dieu** ». Les parrainages de leurs enfants ne donnent hélas aucune parenté Gentot.

- Françoise GENTOT** Rochefort-sur-Loire 9.8.1636 †1697/ Fille de Richard GENTOT et de Françoise BORÉ x1 Angers ^{LaTrinité} 26.2.1661 Jean **BINET** S^r de la Giraudrie (Rochefort sur Loire,49) Fils de †Mathieu Binet S^r de la Houssaye et de †Charlotte Bourdan x2 Angers ^{LaTrinité} 15.5.1664 Guillaume **BELOT** Pouancé 5.1.1637 †/1697 Fils de h.h. Guillaume S^r de la Piquelière et de Anne Deniau
- 1-Anonyme (g) BELOT †Angers ^{LaTrinité} 16.1.1665 Acte dans les sépultures.
- 2-Perrine BELOT †Angers ^{LaTrinité} 19.3.1666 Filleule de Albert Barré prêtre à Montreuil-Belfroy et de Perrine Bastiel femme de n.n. Jacques Binet M^d à StMaurice (ns)
- 3-René BELOT †Angers ^{LaTrinité} 21.2.1667 Filleul de n.h. René Aubin S^r de la Bouchetière avocat, et de Marie Babin (s)
- 4-Jean BELOT †Angers ^{LaTrinité} 1.1.1670 Filleul de Jean Belot prêtre de StAubin de Pouancé, et de D^{elle} Charlotte Papot fille de n.h. Jean Papot S^r de Champaux
- 5-Guillaume BELOT †Angers ^{LaTrinité} 22.6.1671 Filleul de n.h. Guillaume Decorce Avocat et de Marie Brouillet de StPierre (s) x Pouancé 4.2.1697 Renée LESCOUVETTE [Dont postérité BELOT](#)
- 6-Françoise BELOT †Angers ^{LaTrinité} 20.9.1672 Filleule de Pierre Peccot prêtre et de Françoise Valtère (s)
- 7-Joseph BELOT †Angers ^{LaTrinité} 26.5.1674 Fils de Guillaume receveur de l'Hotel Dieu StJean l'Evangéliste et de Françoise Jentot, filleul de M^e François Garciau de StMichel du Tertre, et de Marie Tardineau de Saint Herblon diocèse d'Angers
- 8-Françoise BELOT †Angers ^{LaTrinité} 18.6.1675 Fille de Guillaume Praticien et de Françoise Gentot. Filleule de Ignace Pouriatz avocat au présidial (s) D^t à StMichel du Tertre et de Marie Catherine Gentot de la paroisse de StMaurille (ns)

[Guillaume Belot 1x R. Lescouvette 2x F. Alligot](#)

[Marie Belot x1720 Julien Jallot](#)

[François Jallot x1759 Jeanne-Françoise Lemonnier](#)

[François-Marie Jallot x1783 René-Perrine Jallot](#)

[Marie-Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot](#)

[Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot](#)

[Aimée Guillot x Charles Audineau](#)

[Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard](#)

[Michel Gentot](#)

Michel Gentot est M^e brodeur à Angers 1637, 1640 et cité comme tel dans C. Port

Il possède des biens à Rochefort-sur-Loire, donc il est proche parent de la famille ci-dessus.

Le voici le 16.4.1640, D^t à Angers St Pierre, vendant à Thomas Cochon M^d à Angers 2,5 planches de vigne situées au clos des Gours à Rochefort sur Loire, joignant d'un côté la vigne de Jehan Jahan d'autre la vigne des enfants de †Estienne Hommeau, aboutant d'un bout la terre de la Poilaserie d'autre le chemin tendant des loges à la rue de la Loire, pour 33 L (AD49 Garnier N^{re} Angers),

Il est probable que Richard soit décédé entre-temps, et que le bail à ferme ait été continué par un proche parent, que l'on pourrait dire son frère.

non rattachés à ce jour

Catherine GENTOT x Saint-Sulpice 1675 Marin **FOINETEAU**

Marie GENTOT fille h.h. Michel Gentot et h.f. Marguerite Faguet de Denée x Denée (49) 24 10 1669 Michel Guytet commis greffier de la cour et la baronnie de Montfaucon fils + Mtre Pierre Guytetet h.f; Renée Lefort de St Jan de Montfaucon (ce mariage ne comporte aucune signature, mais ce Michel pourrait appartenir aux miens)

Charles Borré

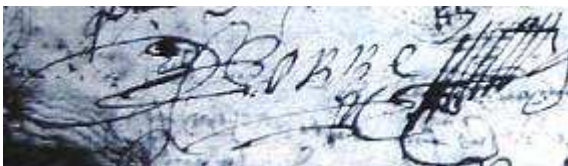
L'acte de mariage de Françoise Borré et Richard Gentot, à Rochefort en 1632, donne pour seule indication filiative « Charles Borré père de l'épouse, signataire »

On est donc certain que Françoise Borré est fille de Charles.

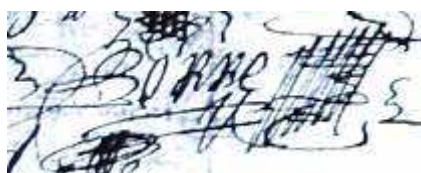
Ce Charles Borré est « notaire de Rochefort, y demeurant en 1626 » car la signature de l'acte suivant, qui nous apporte cette indication, est identique à celle du mariage ci-dessus : « Le 5 mai 1626⁷, transaction entre hh Jehan Desbarres marchand demeurant au bourg de Rochefort tant en son nom qu'ayant les droits pour les les arrérages de rente de Catherine et Renée les (Matz) héritières de feu Jacques le Matz vivant avocat à Angers qu'il avait de Jehan Taupin par cession l'une passée par Chuppé notaire le 9 04 1618 et l'autre sous seing privé et Mtre **Charles Borré notaire de la baronnie de Rochefort y demeurant** au sujet de boisseaux d'avoine de rente due par le dit Borré à cause de sa frische des Fresnes située en la Basse Vallée de Rochefort, pour les années 1685, 86, 87, 88, 89, 90, 91 dont le dit Borré n'a réglé qu'une partie ; Desbarres et Borré se mettent d'accord sur la somme à régler en tenant compte des arrérages qui seront calculés au denier seize. Dans ce calcul il est tenu compte d'un quarteron de pré que tenaient devant Clément et Thomas les Perrault ».

Par ailleurs, on sait que « Charles Borré fils de Charles Borré et de **Renée Jubin** » est parrain de Charles Babin né à Rochefort le 19 05 1624 fils de François Babin et de Jehanne Borré elle-même fille de Jehan et Julienne Pieret.

Richard GENTOT †/2.1661 x Rochefort-sur-Loire 7.9.1632 Françoise BORRÉ †/2.1661 Fille de Charles
1-Françoise GENTOT †Rochefort-sur-Loire 29.7.1633 Filleule de h.h. Claude Mongint et de h. f. Jehanne Gentot
2-Richard GENTOT †Rochefort-sur-Loire 8.6.1634 Fil leul de Charles Loyseau **sergent royal** et de h.f. Cousin (s) veuve de Mathurin Trouillet
3-Françoise GENTOT †Rochefort-sur-Loire 9.8.1636 † 1697/ Filleule de h.h. Louis Baillif (s) et de Renée Jubin (s) épouse de Abraham Delaneau x1 Angers ^{LaTrinité} 26.2.1661 Jean **BINET S^r** de la Giraudrie x2 Angers ^{LaTrinité} 15.5.1664 Guillaume **BELOT** Dont postérité suivra



Etienne Borré notaire, signe parrain le 2.3.1597 de Renée fille de Jehan Desbarres et Renée Bestier (f°45)



Lucas Borré fils de Jehan signe, parrain le 28.4.1597 de Lucas Pichery fils de Pierre (f°48)

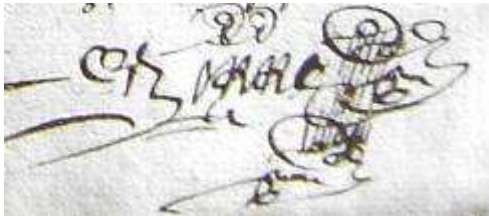
⁷ AD49-5E5 devant Guillaume Guillot notaire royal Angers



Jehan Borré le jeune, parain et signe le 2.6.1600, de Jehan Patarin fils de Michel



Jehan Borré lesné, parrain le dimanche 17.9.1600 de Julienne fille de Jehan Oudet bouscher et Anne Borré et la marraine est Françoise Serisier femme de Estienne Borré »



Charles Borré notaire de la baronnie de Rochefort transige à Angers le 5.5.1626 avec Jehan Desbarres M^d ft au bourg de Rochefort (AD 49 5E 5 114-1 Guillot notaire Angers)



Charles Borré au mariage de sa fille Françoise avec Richard Gentot à Rochefort le 7.9.1632, et un autre Borré à idendifier.

« Le 26.1.1595 fut baptisé Estienne fils de Estienne Borré et de Françoise Serisier furent parains noble homme François Leroyer S^r de (illisible) et Me Jehan Pierre, fut marraine Anne Cornillon femme feu Michel (tache)...an ledit jour fut épouzé Charles Boré fils dudit Etienne avec Renée Rocherie fille de feu Jehan Rochery. (signé) : F. Leroyer, dudit jour des nopces, Pierre, Charles Borré »

« Le 14.2.1597 fut baptisé Estienne fils de Estienne Borré et de Françoise Cerizier sa femme furent parains chascuns de Jehan Oudet (s) et de Jehan Debarrres (s) fut maraine Anne Borre fille de Jehan Borré »

« Le 13.3.1600 fut baptisé Jehan fils de Me Charles Borré et de honneste femme Françoise Cousin du Plegement, Me Estienne Borré notaire et Jehan Borré marchand parains, honorable femme Françoise Laguette femme d'honorable homme Jehan Cousin maraine. »

« Le vendredy 5.7.1600 ...e Borré filz de Me Estienne Borré et de Françoise Serisier a esté baprisé en l'église de céans, furent parains René Serisier marchant D^t à Angers, et René Guerin à Rochefort, maraine Yvonne Borré fille de Jehan Borré »

« Le dimanche 17.9.1600 fut baptisée Julienne fille de Jehan Oudet bouscher et Anne Borré sa femme et fut parain François Cahy (s) marchand et furent marainnes chascunes de Julienne Pierre femme de Jehan Borré lesné, et Françoise Serisier femme de Estienne Borré »

« Le 26.2.1601 fut baptisé Abraham fils de ... Poutyère et de Marguerite Forgereux ses père et mère fut parain Abraham Chasteau fils de honorable homme Gabriel Chasteau S^r de l'Hermitage fermier de Rochefort, et Marthe Cousin (s) fille de deffunct honorable homme Jehan Cousin et Françoise Laguette »

« Le 16.4.1601 Gabriel Borré fils de Me Charles Borré et de Françoise Cousin, au plaigement, honorable homme Gabriel Château et René Guérin parains, et honorable femme Marthe Thebault femme de honorable homme Scipion Brouillet maraine »

« Le 12.1.1603 ... fille de Me Charles Borré et de Françoise Cousin, parain Lucas Borré (s) et Françoise Ser1zier maraine » *Pourrait être Françoise et la mienne, compte tenu du prénom de la marraine.*

Le 17.10.1603 Françoise Cousin femme de ... Borré est marraine de ... fils de René Vallée, et elle signe.

« Le 24.9.1605 ... d'honneste homme Charles Borré et de sa femme Françoise Cousin, fut parain h. homme Germain Cousin M^d (s) et honneste fille Jehanne ... »

« Le 12.2.1608 Mathur... de Charles Borré et Françoise Cous... ... homme Mathurin Brouillet la maraine ... Blouin femme de Me Jean Bodard (Signé) Brouillet » (acte partiellement mangé)

« Le 2.6.1609 fut baptisé Jehan fils de ...le Borré et de Françoise Cousin fut parrain Jehan Brouillet fils d'honorable homme Scipion Brouillet S^r de la ...nerye et fut maraine Marie Poisson (Signé) Trouillet, Marie Poysson » (acte partiellement mangé)

Fermier de la baronnie de Rochefort sur la naissance de sa fille Marthe en 1606.

« Le 29.5.1626⁸, François Babin, D^t à Rochefort, mari de Jehanne Borré, fille de †Jehan Borré et de †Julienne Pieret, confesse que ladite Pieret quelque temps son mariage avec ladite Borré, lui donné 500 L en avancement de droit successif de sa fille et que depuis le décès de Julienne Pieret, il a touché des biens de sa succession revenant à la somme de 600 L, les 2 sommes faisant un total de 1 100 L, qui demeureront le propre patrimoine et matrimoine de Jeanne Borré. »

François BABIN S^f du Vau x1 Claude CHATEAU x2 Jehanne BORE x3 Renée VIOT

a-Claude (f) BABIN †Rochefort 14.5.1605

b-Marthe BABIN †Rochefort 21.5.1606

c-Marguerite BABIN †Rochefort 28.6.1608

d-Julienne BABIN (du x2 Jehanne Boré) †Rochefort 25.10.1612 Filleule de

e-François BABIN S^f du Tertre et du Vau †Rochefort 25.10.1613 †Angers ^{StDenis} 12.12.1702 Filleul de h.h. Lucas Boré et de Jehanne Boré. Avocat à Angers x Michelle VINCENT

f-Michelle BABIN †Rochefort 11.9.1616

Françoise BORRÉ x François CAHY

1-Renée CAHY x Rochefort 8.4.1669 Mathurin BARBOT

⁸ AD49-5E6 devant Louis Coueffe notaire royal Angers